



Dépanneur - casse - pas de déclaration de cession...

Par **kawane**, le **06/01/2014** à **12:12**

Bonjour,

Mon problème est le suivant : j'ai eu un accident de voiture il y a un an. Suite à cet accident, la dépanneuse est venue, et m'a ramené chez moi (le véhicule étant presque détruit et de faible valeur). On s'est dit, avec le dépanneur, que c'était aussi bien que je lui laisse le véhicule à la suite de quoi je lui donne la carte grise et lui signe une déclaration de cession de véhicule vierge, déclaration qu'il était censé remplir et m'envoyer plus tard. Et bien sûr, trop bon-trop con, il ne m'a rien envoyé du tout. Quand j'ai appelé la fourrière de ce dépanneur, peut-être 1 mois après les faits, non content que je lui demande s'il pouvait me l'envoyer au plus vite, il me dit «Oui, oui, je m'en occupe.» mais rien. 3 mois après «Oui, on s'en occupe, je fais partir ça dans la semaine» et toujours rien...

Ma question est relativement simple : que dois-je faire surtout pour ne pas avoir de problème vis à vis de la préfecture, de ce véhicule, etc. J'ai 26 ans, je ne suis pas très bon en paperasse, et donc je me demande ce qu'il faut que je fasse pour être en règle et dormir sur mes deux oreilles ?

Merci beaucoup.

Par **Tisuisse**, le **06/01/2014** à **13:17**

Bonjour,

Vous avez une copie de ce certificat de cession ? Si oui, vous l'adressez vous-même à la préfecture, par LR/AR, avec lettre explicative et vous en gardez une copie. Si non, LR/AR à ce dépanneur lui demandant de faire le nécessaire sous huitaine et de vous adresser copie de son envoi faute de quoi vous saisissez la juridiction compétente. En règle générale, cela suffit pour faire bouger ce type de professionnel.